19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**PARIS** 

11 Nº de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

② N° d'enregistrement national : 07 58280

(51) Int Cl<sup>8</sup>: **B 62 D 25/16** (2006.01), B 62 D 65/02

#### (12)

#### DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

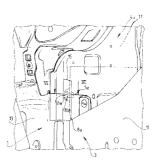
Α1

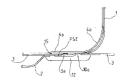
2 922 182

- 22 Date de dépôt : 12.10.07.
- (30) Priorité :

- (71) **Demandeur(s)**: PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme FR.
- Date de mise à la disposition du public de la demande : 17.04.09 Bulletin 09/16.
- 56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (72) Inventeur(s): MAUDUIT FRANCK et MUSEMENT ERIC.
- 73 Titulaire(s) :
- 74 Mandataire(s): CABINET WEINSTEIN.
- VEHICULE AUTOMOBILE MUNI D'UN ASSEMBLAGE METTANT EN JEU LA PLAQUE DE FERMETURE INFERIEURE DE L'AILE ARRIERE ET LA DOUBLURE DE PANNEAU ARRIERE, ET PROCEDE D'ASSEMBLAGE ASSOCIE.
- (57) L'invention porte sur un véhicule automobile muni d'un assemblage mettant en jeu la doublure de panneau arrière (3) et la plaque de fermeture latérale inférieure de l'aile arrière (1), lequel véhicule est essentiellement caractérisé en ce qu'il comporte une patte d'accrochage (5a) qui est faite dans l'une ou l'autre de la plaque de fermeture latérale (1) et de la doublure de panneau (3) et qui traverse une lumière (10a) réalisée dans l'autre pièce (1,3), et en ce qu'une plaque d'étanchéité (4a) est disposée contre cette lumière (10a) en formant surface d'appui du cordon d'étanchéité (12) ultérieurement appliqué dans cette lumière (10a).

L'invention porte également sur un procédé d'assémblage étanche associé.







"Véhicule automobile muni d'un assemblage mettant en jeu la plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière et la doublure de panneau arrière, et procédé d'assemblage associé".

5

10

15

20

25

30

L'invention porte sur un assemblage impliquant la plaque de fermeture inférieure latérale de l'aile arrière d'un véhicule et la doublure de panneau arrière.

L'invention porte également sur le procédé d'assemblage de ces deux pièces.

En référence aux figures 1 à 2 qui représentent schématiquement l'état de la technique, la plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière 1 est située sur la partie latérale arrière de l'habitacle du véhicule, partie qui est destinée à être amenée sur le soubassement du véhicule.

Lors du montage du véhicule, les deux parties latérales de l'habitacle sont reliées au niveau des traverses avant et arrière du pavillon ainsi qu'au niveau du panneau arrière 2 et de la doublure de panneau 3.

Une gouttière inférieure 4 est également présente dans cette zone. Cette gouttière inférieure 4 remplie plusieurs fonctions. Elle délimite l'ouverture du coffre en partie latérale inférieure, elle assure un rôle de fermeture du coffre en interface avec un logement de feu arrière 9 et elle contribue à la rigidité de la structure dans la zone arrière du véhicule.

En référence à la figure 2 qui est une vue selon la flèche II de la figure 1, la gouttière inférieure 4 est assemblée par des points de soudure électrique non représentés sur le logement du feu arrière 9 en s'étendant jusqu'à la bordure supérieure 3' de la doublure de panneau 3.

Et le logement du feu arrière 9 s'étend le long des 35 bords supérieurs respectifs 3', 1' de la doublure de panneau 3 et de la plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière 1. Par ailleurs, une patte d'accrochage 5 permet de solidariser la plaque de fermeture latérale intérieure de l'aile arrière 1 à la doublure de panneau arrière 3.

Pour ce faire, la patte d'accrochage 5 est réalisée sur la doublure de panneau 3. Cette patte 5 s'étend verticalement en étant dirigée vers le bas.

5

10

30

35

Il est prévu une lumière 10 de passage de la patte d'accrochage 5 réalisée dans la plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière 1.

Lors de l'assemblage, la patte 5 traverse la lumière 10 d'arrière en avant relativement au sens du véhicule, puis cette patte 5 est repliée au ferrage contre la plaque de fermeture de l'aile arrière 1.

Pour boucher la lumière 10 traversée par la patte d'accrochage 5 afin de limiter les fuites d'eau dans le coffre du véhicule, un cordon d'étanchéité ou cordon de peinture non représenté sur les figures est appliqué dans cette lumière 10 de l'avant vers l'arrière depuis la face avant 11 de la doublure de panneau 3.

Mais dans un tel assemblage, l'étanchéité n'est pas assurée car le cordon d'étanchéité a tendance à traverser la lumière 10 et à ainsi ne plus assurer sa fonction d'étanchéité.

L'invention se propose de pallier à cet inconvénient en proposant un véhicule comportant un assemblage permettant d'assurer l'étanchéité du panneau arrière 2 après la pose du cordon d'étanchéité.

A cet effet, la véhicule automobile, muni d'un assemblage mettant en jeu la doublure de panneau arrière et la plaque de fermeture latérale inférieure de l'aile arrière est essentiellement caractérisé en ce qu'une patte d'accrochage est formée dans l'une ou l'autre de la plaque de fermeture latérale et de la doublure de panneau, et traverse une lumière réalisée dans la pièce ne comportant pas la patte d'accrochage (5a), et en ce qu'une plaque d'étanchéité obture cette lumière en

formant surface d'appui du cordon d'étanchéité ultérieurement appliqué dans cette lumière.

La présence d'une plaque d'étanchéité obturant la lumière et formant surface d'appui du cordon d'étanchéité permet à ce cordon de rester en place, l'assemblage étant alors rendu étanche.

Avantageusement, la patte d'accrochage traverse la lumière de l'avant vers l'arrière relativement au sens du véhicule et la plaque d'étanchéité est disposée contre la lumière du côté du coffre du véhicule.

10

20

35

Dans cette configuration, la plaque d'étanchéité est directement en appui contre la lumière ce qui permet d'éviter tout jeu préjudiciable pour l'étanchéité du système.

De préférence, la patte d'accrochage est faite dans la plaque de fermeture latérale et la lumière est réalisée dans la doublure de panneau.

On peut par ailleurs prévoir que la patte d'accrochage traversant la lumière est solidarisée à la doublure de panneau par un point de soudure électrique.

Selon une première variante de l'invention, la plaque d'étanchéité est une gouttière inférieure de l'aile arrière du véhicule qui s'étend contre la lumière traversée par la patte d'accrochage.

Dans cette configuration, la gouttière inférieure comporte avantageusement un épaulement de réception du bord périphérique de la plaque de fermeture latérale ou de la doublure de panneau d'où s'étend la patte d'accrochage.

30 Selon une autre variante, la plaque d'étanchéité est une plaque rapportée.

L'invention porte également sur un procédé d'assemblage étanche de la doublure de panneau arrière d'un véhicule automobile et de la plaque de fermeture latérale inférieure de l'aile arrière (1).

Ce procédé comprend au moins dans l'ordre les étapes suivantes :

- le passage d'une patte d'accrochage faite dans l'une ou l'autre de la plaque de fermeture latérale et de la doublure de panneau, dans une lumière réalisée sur l'autre pièce,
- 5 le repliement de la dite patte d'accrochage contre cette dernière pièce,
  - la solidarisation de la doublure de panneau à la plaque de fermeture latérale,
  - la fixation d'une plaque d'étanchéité en appui contre la lumière de passage de la patte d'accrochage, et

10

30

35

- la pose d'un cordon d'étanchéité dans la lumière traversée par la patte d'accrochage contre laquelle lumière est disposée la plaque d'étanchéité formant surface d'appui du cordon d'étanchéité.
- De préférence, la fixation de la doublure de panneau arrière sur la plaque de fermeture latérale s'effectue par passage de l'avant vers l'arrière relativement au sens du véhicule de la patte d'accrochage faite dans la plaque de fermeture latérale dans la lumière qui est réalisée dans la doublure de panneau, par repliement de la dite patte d'accrochage contre la doublure de panneau et par solidarisation de la patte d'accrochage sur la doublure de panneau par un point de soudure électrique, et la plaque d'étanchéité s'étend contre la lumière du côté du coffre du véhicule.

Enfin, on peut prévoir que la plaque d'étanchéité soit une gouttière inférieure de l'aile arrière du véhicule qui est montée en appui contre la face avant de la doublure de panneau jusqu'à recouvrir la lumière traversée par la patte d'accrochage.

L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre d'exemple illustrant un mode de réalisation de l'invention et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective arrière du véhicule automobile de l'art antérieur ;
- la figure 2 est une vue selon la flèche II de la figure 1 depuis l'intérieur du coffre du véhicule ;
- la figure 3 est une vue en perspective arrière de l'assemblage entre la doublure de panneau et la plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière selon l'invention:
- la figure 4 est une vue depuis l'intérieur du 10 coffre de l'assemblage entre la plaque de fermeture inférieure latérale de l'aile arrière et la doublure de panneau arrière selon l'invention représentée sans la plaque d'étanchéité;
- la figure 5 est une vue depuis l'intérieur du 15 coffre de l'assemblage entre la doublure de panneau et la plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière selon de l'invention, et
  - la figure 6 est une vue en coupe selon la ligne VI-VI de la figure 5.
- 20 En référence aux figures 3 et 4, la doublure de panneau arrière 3 et la plaque de fermeture latérale arrière 1 sont assemblées et solidarisées de la façon suivante.

Une patte d'accrochage 5a permet de solidariser la 25 plaque de fermeture latérale intérieure de l'aile arrière 1 à la doublure de panneau arrière 3.

Pour ce faire, la patte d'accrochage 5a est réalisée sur la plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière 1. Cette patte 5a s'étend depuis le fond 6a d'une découpe en U 7a faite dans le plan de la plaque de fermeture latérale 1 au niveau du bord 8a de cette plaque 1.

Par ailleurs, cette patte 5a s'étend horizontalement en étant dirigé vers la partie latérale opposée non représentée du véhicule.

35

Le bord 8a de la plaque de fermeture 1 est destiné à venir contre la doublure de panneau 3 qui prévoit une lumière 10a de passage de la patte d'accrochage 5a.

Lors de l'assemblage, la patte 5a passe à travers la lumière 10a d'avant en arrière relativement au sens du véhicule, puis cette patte 5a est repliée au ferrage contre la doublure de panneau 3.

5

10

15

20

30

35

La patte 5a permet ainsi de prémaintenir avant soudure la doublure de panneau 3 à la plaque de fermeture inférieure 1.

Puis, la patte 5a est solidarisée à la doublure de panneau 3 par un point de soudure électrique PSE.

La plaque de fermeture inférieure de l'aile arrière 1 et la doublure de panneau arrière 3 sont ainsi rigidement fixés l'un à l'autre ce qui permet de bloquer la dilatation lors du passage en étuve.

En référence à la figure 5, la gouttière inférieure 4a s'étend depuis la zone supérieure de la partie latérale arrière du véhicule et descend le long des faces avant respectives 11 et 13 de la doublure de panneau 3 et de la plaque de fermeture latérale arrière 2 en recouvrant la lumière 10a de passage de la patte d'accrochage 5.

Comme visible sur les figures 5 et 6, la gouttière 4a est en appui contre la doublure de panneau 3 et donc cette lumière 10a. De cette façon, la gouttière 4a obture la lumière 10a traversée par la patte d'accrochage 5a en formant surface d'appui du cordon d'étanchéité 12 lorsque ce dernier est appliqué dans cette lumière 10a.

Ainsi, le cordon d'étanchéité 12 ne bouge pas puisqu'il repose sur la gouttière 4a, ce cordon recouvre donc les arêtes de découpe de la lumière 10a. Les jeux sont ainsi réduits par la présence de la gouttière 4a et par la solidarisation rigide de la plaque de fermeture 1 et de la doublure 3, ce qui permet d'assurer l'étanchéité.

Selon cet exemple particulier et en référence à la figure 5, la gouttière 4a présente un épaulement 15 correspondant à l'épaisseur de la plaque de fermeture arrière 1 de sorte que cette gouttière 4a soit bien en contact contre la lumière 10a de la doublure de panneau 3.

On comprend qu'il est astucieux que la patte d'accrochage 5a passe à travers la lumière 10a d'avant en arrière et non l'inverse, de façon que la gouttière 4a soit bien au contact de la lumière 10a afin de former support du cordon d'étanchéité 12 introduit dans la lumière 10a traversée par la patte 5a en rendant le système étanche.

10

20

25

30

Dans le cas contraire, la gouttière 4a serait en 15 appui contre la patte d'accrochage 5a laissant un jeu entre la gouttière 4a et la lumière 10a.

Par ailleurs, l'assemblage étanche de la doublure de panneau arrière d'un véhicule automobile 3 et de la plaque de fermeture latérale inférieure de l'aile arrière 1 s'effectue dans l'ordre par les étapes suivantes:

- la fixation de la plaque de fermeture latérale 1 sur la doublure de panneau 3 par passage de la patte d'accrochage 5a dans la lumière 10a, repliement de la dite patte d'accrochage 5a contre la doublure de panneau 2 et solidarisation de la patte 5a sur la doublure 2 par un point de soudure électrique PSE.
- la fixation de la gouttière inférieure 4a en appui contre la face avant 11 de la doublure de panneau 3 jusqu'à recouvrir la lumière de passage 10a de la patte d'accrochage 5a, et
- la pose d'un cordon d'étanchéité 12 dans la lumière 10a traversée par la patte d'accrochage 5a contre la surface d'appui formée par la face arrière 17 de la gouttière inférieure 4a.
- Dans cet exemple, la gouttière inférieure 4a est fixée sur la doublure de panneau 3 par des points de soudures électriques non représentés.

Et le cordon d'étanchéité 12 est appliqué depuis l'arrière du véhicule.

Dans le cadre de l'invention, on peut par ailleurs envisager qu'une autre pièce que la gouttière inférieure 4a soit utilisée pour former support du cordon d'étanchéité.

5

10

On peut en effet prévoir l'utilisation de toute pièce située à proximité de la doublure de panneau 3 et de la plaque de fermeture arrière, par exemple le logement de feu arrière 9.

On peut en outre prévoir, toujours dans le cadre de l'invention, d'utiliser une pièce rapportée qui sera disposée contre la lumière 10a en l'obturant pour former support du cordon d'étanchéité 12.

## REVENDICATIONS

- 1. Véhicule automobile muni d'un assemblage mettant en jeu la doublure de panneau arrière (3) et la plaque de fermeture latérale inférieure de l'aile arrière (1), caractérisé en ce qu'une patte d'accrochage (5a) est formée dans l'une ou l'autre de la plaque de fermeture latérale (1) et de la doublure de panneau (3), et traverse une lumière (10a) réalisée dans la pièce (1,3) ne comportant pas la patte d'accrochage (5a), et en ce qu'une plaque d'étanchéité (4a) obture cette lumière (10a) en formant surface d'appui du cordon d'étanchéité (12) ultérieurement appliqué dans cette lumière (10a).
- 2. Véhicule automobile selon la revendication 1, caractérisé en ce que la patte d'accrochage (5a) traverse la lumière (10a) de l'avant (10a) vers l'arrière relativement au sens du véhicule et en ce que la plaque d'étanchéité (4a) est en appui contre la lumière (10a) du côté du coffre du véhicule.
- 20 3. Véhicule selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la patte d'accrochage (5a) est faite dans la plaque de fermeture latérale (1) et en ce que la lumière (10a) est réalisée dans la doublure de panneau (3).
- 4. Véhicule selon la revendication 3, caractérisé en ce que la patte d'accrochage (5a) traversant la lumière (10a) est solidarisée à la doublure de panneau (3) par un point de soudure électrique (PSE).
- 5. Véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la plaque d'étanchéité (4a) est une gouttière inférieure de l'aile arrière du véhicule (4a) qui s'étend contre la lumière (10a) traversée par la patte d'accrochage (5a).
- 6. Véhicule automobile selon la revendication 5, 35 caractérisé en ce que la gouttière inférieure (4a) comporte un épaulement (15) de réception du bord périphérique (8a) de la plaque de fermeture latérale (1)

ou de la doublure de panneau (3) d'où s'étend la patte d'accrochage (5).

- 7. Véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la plaque d'étanchéité (4a) est une plaque rapportée.
- 8. Procédé d'assemblage étanche de la doublure de panneau arrière d'un véhicule automobile (3) et de la plaque de fermeture latérale inférieure de l'aile arrière (1), caractérisé en ce qu'il comprend au moins dans l'ordre les étapes suivantes :
- le passage d'une patte d'accrochage (5a) faite dans l'une ou l'autre de la plaque de fermeture latérale (1) et de la doublure de panneau (3), dans une lumière (10a) réalisée sur l'autre pièce (1,3),
- le repliement de la dite patte d'accrochage (5a) contre cette dernière pièce (1,3),

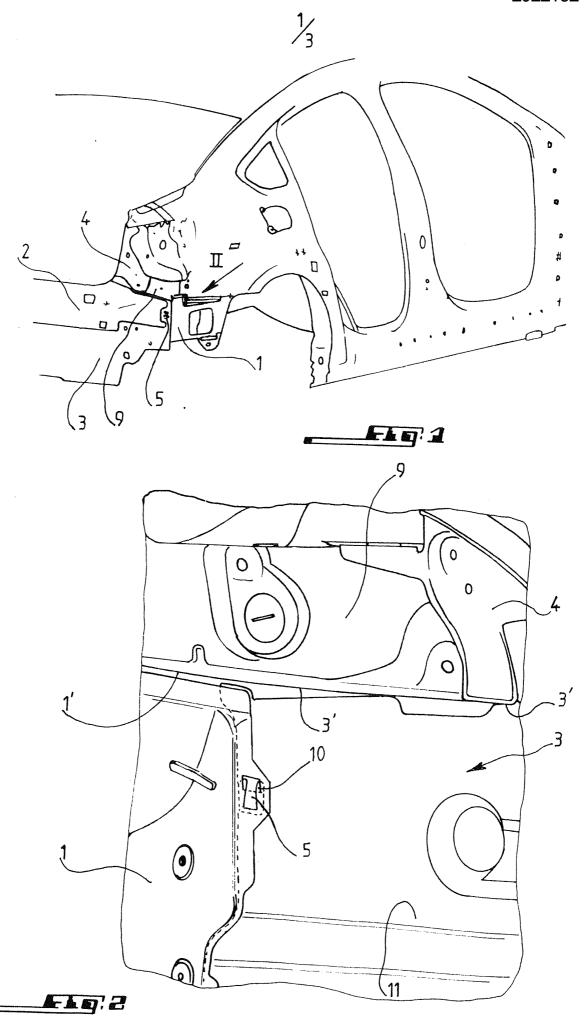
10

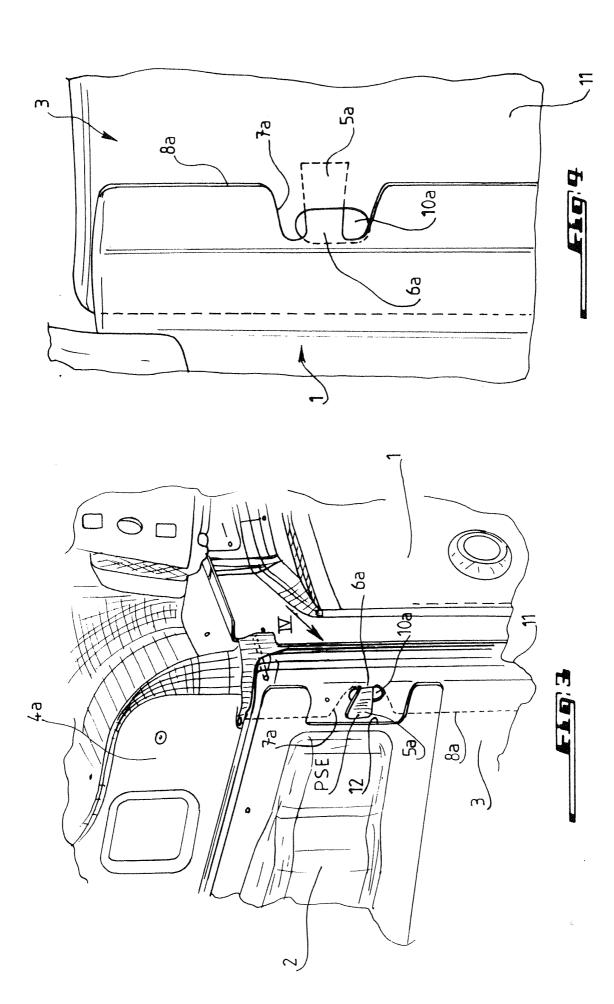
25

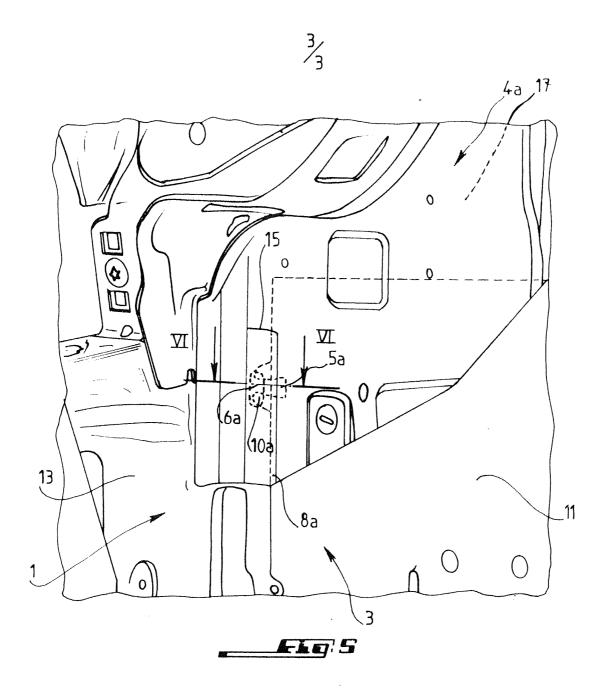
- la solidarisation de la doublure de panneau (3) à la plaque de fermeture latérale (1),
- la fixation d'une plaque d'étanchéité (4a) en 20 appui contre la lumière de passage (10a) de la patte d'accrochage (5a), et
  - la pose d'un cordon d'étanchéité (12) dans la lumière (10a) traversée par la patte d'accrochage (5a) contre laquelle lumière (10a) est disposée la plaque d'étanchéité (4a) formant surface d'appui du cordon d'étanchéité (12).
- 9. Procédé selon la revendication 8, caractérisé en ce que la fixation de la doublure de panneau arrière (3) sur la plaque de fermeture latérale (1) s'effectue par passage de l'avant vers l'arrière relativement au sens du véhicule de la patte d'accrochage (5a) faite dans la plaque de fermeture latérale (1) dans la lumière (10a) qui est réalisée dans la doublure de panneau (3), par repliement de la dite patte d'accrochage (5a) contre la doublure de panneau (3) et par solidarisation de la patte d'accrochage (5a) sur la doublure de panneau (3) par un point de soudure électrique (PSE), et en ce que la plaque

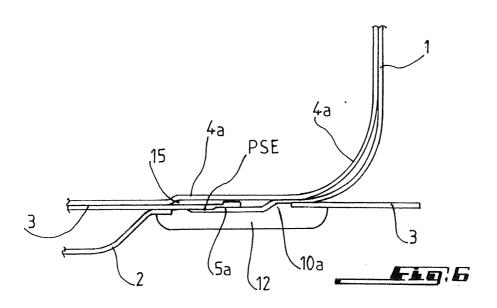
d'étanchéité (4a) s'étend contre la lumière (10a) du côté du coffre du véhicule.

10. Procédé selon l'une la revendication 9, caractérisé en ce que la plaque d'étanchéité (4a) est une 5 gouttière inférieure de l'aile arrière du véhicule (4a) qui est montée en appui contre la face avant (11) de la doublure de panneau (3) jusqu'à recouvrir la lumière (10a) traversée par la patte d'accrochage (5a).











# RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 699746 FR 0758280

	JMENTS CONSIDÉRÉS COMME PE		concernée(s)	à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de be des parties pertinentes	soin,		
А	WO 02/46026 A (ISE GMBH [DE]; CHRYSLER AG [DE]; ENGELS FRAN BUENING FR) 13 juin 2002 (200 * figures 1,2 *	K [DE];	1,8	B62D25/16 B62D65/02
A	US 6 808 228 B1 (CAMPBELL SHA AL) 26 octobre 2004 (2004-10- * figure 2 *		1,8	
A	EP 1 132 282 A (NISSAN MOTOR 12 septembre 2001 (2001-09-12 * figures 1,2 *		1,8	
А	DE 295 00 072 U1 (BADER WILHE 23 février 1995 (1995-02-23) * revendication 1 *	LM [DE])	1,8	
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
				B21D
		ement de la recherche mai 2008	Kyr	Examinateur Tiakides, Leonidas
X : part Y : part autro A : arrie	ATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS  ticulièrement pertinent à lui seul ticulièrement pertinent en combinaison avec un e document de la même catégorie ère-plan technologique	T : théorie ou prinoip E : document de bre à la date de dépô de dépôt ou qu'à D : cité dans la dem L : cité pour d'autres	pe à la base de l'in evet bénéficiant d' ot et qui n'a été pu une date postérie ande s raisons	ovention une date antérieure blié qu'à cette date ure.
	ulgation non-écrite ument intercalaire			ment correspondant

# ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0758280 FA 699746

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 27-05-2008. Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0246026	A	13-06-2002	CZ DE EP ES JP JP US	20031590 A3 10060784 A1 1339598 A1 2238507 T3 3939654 B2 2004515406 T 2004066061 A1	15-10-20 27-06-20 03-09-20 01-09-20 04-07-20 27-05-20 08-04-20
US 6808228	B1	26-10-2004	AUCL	JN	
EP 1132282	A	12-09-2001	DE DE JP JP US	60105465 D1 60105465 T2 3436232 B2 2001253370 A 2001020795 A1	21-10-20 29-09-20 11-08-20 18-09-20 13-09-20
DE 29500072	U1	23-02-1995	AUCU	JN	